

du Roi de Sardaigne la libre communication avec ceux de la République de Genes. Les Piémontois soutiennent que ce Château est de la dépendance du Tortonois, & que par conséquent il doit appartenir au Roi de Sardaigne. Mais on s'en rapportera, dit-on, quant à ce point, à la Chancellerie du Duché de Milan que le Comte de Daun fit transporter à Mantouë lors de l'entrée des François en Italie. Un autre nœud à trancher, c'est le payement de neuf millions de livres pour des arrérages que le Maréchal de Noailles prétend être dûs par l'État de Milan, & qui doivent être payés au Roi Très-Chrétien, ou à ses Alliés, conformément à ce qui a été réglé à cet égard par la Convention signée à Vienne le 11. Avril dernier. Des Députés de Milan ont fait à ce sujet des représentations au Maréchal qui ont été mises par écrit & envoyées à Versailles. Ce ne sera ainsi qu'en suite de la réponse de cette Cour, & de celle de Vienne qu'on attend sur cet article, qu'on verra de quelle maniere cette prétention aura été réglée, afin qu'elle ne soit plus un obstacle à la sortie des François du Milanez. En attendant, les Impériaux n'ont pas laissé de prendre possession de divers Postes, entr'autres, de Sabionette, Bozzolo, Marcaria, Ustiano &c. Ils ont aussi du monde dans Guastalla, & à peine les Duchés de Parme & de Plaisance peuvent-ils contenir le grand nombre des mêmes Troupes qui y sont; ce qui leur fait désirer également l'évacuation de la *Toscane* par les Espagnols; Mais le Duc de Montemar n'y paroît pas encore disposé, & l'on insinüe qu'il ne le fera pas avant le^r mois d'Août sur des difficultés, qui, dit-on, sont survenues d'une part par rapport à l'endroit & aux personnes qui régleront cette évacuation, & de l'autre à cause des prétentions que forme le Roi d'Espagne sur les Biens allodiaux du Grand Duché, &

sur